

# MANIPULATION DES EXTINCTEURS (MANEX)

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnes qu'il embauche. (L 4154-4 à 6 du Code du travail). L'effectif doit être d'au moins un employé sur 10 par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de 2 personnes en moins d'une minute. (Chap. 4 d'APSA règle R6). Les équipiers de 1ère intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie. (Chap. 6 d'APSA règle R6)

FORMACODE : 42891 Sécurité civile  
NSF : 344 Sécurité des biens et des services

## Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies.
- Etre capable de donner l'alerte rapidement et d'utiliser les moyens de première intervention.

## Contenu de la formation

### Théorie

- La connaissance de l'établissement, des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention.
- La connaissance des consignes de sécurité : alarme, intervention, évacuation.
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux, les procédés d'extinction.
- La propagation du feu, la résistance au feu des matériaux et éléments de construction.
- Les fumées et leurs effets sur l'homme.
- Les moyens d'extinction : types d'extincteurs, le Robinet d'incendie armé (RIA), principes de fonctionnement et mise en oeuvre.

### Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs. Analyse des exercices.
- Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires.

### Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques de mise en situation et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

### Évaluation

Mise en situation.

### Dates à retenir

Nous consulter.

### Volume horaire

De 3 à 4 heures (1/2 journée)

### Public

Toutes les personnes salariées ou non pouvant être amenées à intervenir sur un début d'incendie.  
2 groupes de 6 personnes.  
(Possibilité de formation intra-entreprise ou inter-entreprise dans nos locaux à Bagnols-sur-Cèze)

## Renseignements

Catherine DOLLE : 09.81.26.93.91 / [c.dolle@1630formation.fr](mailto:c.dolle@1630formation.fr)

Financements : Nous pouvons vous assister/informer sur les possibilités de financement et vous accompagner sur les demandes de prise en charge.